

UQAC



LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



*L'APCAS*

A COMPENSÉ 14,02 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> ÉMISE(S) EN L'AN 2010 PAR :

*Le Congrès annuel APCAS sur les Bioénergies les 11 et 12 mai 2010, à l'Hôtel Plaza de Québec*

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE  
PAR LA PLANTATION DE 100 ARBRES EN 2010  
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N<sup>o</sup> de registre : 00153

Date : 09/06/10

Claude Villeneuve  
Professeur  
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil  
Université du Québec à Chicoutimi